

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE MARS 2026

### ETAIENT PRESENTS :

Pour la direction ,M Guimbal Frédéric, M Jaffre Sylvain, Mme Perez Agnès (DRH groupe frégate), M Commereuc Jean-Baptiste et Mme Amelie Viaud

Les membres du comité : M Naud Hervé, Mme Mercier Serenella, M Fottorino François, M Chapillon Lylia, M Claude Garnier

**Était absent : M Blanché Pascal**

#### 1. Santé, hygiène, sécurité et conditions de travail :

##### a. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2025

Approuvé à l'unanimité

##### b. Bilan des accidents de travail et maladies professionnelles

Il y a eu 8 accidents de travail depuis le 19 novembre dont 5 en 2026.

En 2025 il y a eu 12 accidents avec arrêt ce qui représente 266 jours.

Taux de fréquence de : 28.85 et taux de gravité : 0.64.

Il y a 2 demandes de maladie professionnelle.

#### 2. Acétone à l'ébavurage (table élévatrice) et en découpe (acétone et produit moderna)

Différentes études en cours : remplacement de l'acétone par un autre produit et demande auprès du client pour qu'il accepte les écritures sur la tôle.

Pour le produit moderna, pas de solution pour le moment.

#### 3. Où en est le document unique 2025

Jean-Baptiste organise une réunion la semaine prochaine pour faire le point sur l'étude réalisée l'an dernier.

#### 4. Décision au sujet des portes des toilettes femmes

Aucune obligation légale de changer le sens d'ouverture des portes.

La direction va quand même vérifier l'accessibilité.

Le CSE souhaite que les travaux soient réalisés pour la sécurité de tous même si le coût est de 4000€

**5. Chariots élévateurs non couverts, les opérateurs sont trempés en cas de pluie**

Un devis est en cours pour le chariot de la réception.

Deux avancées de toit vont être réalisées, une coté réception et l'autre côté expédition.

**6. Demande de protection avec une barrière en cas de chute de tôles au niveau du chargement STOPPA**

Suite à la chute d'un paquet de tôles, une barrière de sécurité va être installée.

**7. Suivi de la L.U.P.**

La LUP (liste unique des problèmes) nous a été présentée.

**8. Point sur les travaux en cours**

En cours de réalisation il y a le service ébavurage avec une nouvelle machine ébavureuse et planeuse de marque ARKU.

En cours également aussi l'installation du 1030 à Rorthais.

Par la suite l'aménagement du contrôle et de l'expédition va commencer.

## Questions Sociales et Économiques

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2026**

Approuvé à l'unanimité.

**2. Situation économique**

La situation économique est contrastée avec un bon résultat net de 1.8M€ (net avant impôt) en 2025 au-delà de nos espérances. Ce résultat est contrasté car il est dû essentiellement à l'augmentation de nos prix de vente donc il reste des efforts d'optimisation.

En aéronautique et ferroviaire l'activité est bonne.

En ce qui concerne le bus il y a plus de difficulté car la concurrence est rude et avec des prix tirés vers le bas.

- 3. TFCM ayant été racheté par la holding. Le CSE souhaiterait savoir dans quelle mesure TFCM contribue à son propre rachat via sa participation à cette holding ? (Que rembourse-t-on par an et pendant combien de temps ?)**

C'est effectivement le cas, TFCM participe à son rachat via la holding mais la direction nous indique qu'il s'agit là d'un des principes fondamentaux du capitalisme et que la personne qui prend les risques de l'investissement de départ et du financement éventuel ultérieur peut utiliser les bénéfices de cette entreprise pour rembourser cet achat.

La direction nous informe que depuis le rachat de TFCM celle-ci n'a pas fait de bénéfices et n'a donc pas versé d'argent à la holding mais qu'il faudra rembourser ce que les autres entités du groupe ont versées à notre place depuis 4 ans (environ 3M€).

Au final, sur les bénéfices de l'entreprise qui seront versés à l'actionnaire, une partie servira à rembourser le prix payé. De l'ordre de 7M€ pour l'ensemble des sociétés du groupe TFCM, Viot et TVM.

La direction rappelle que cela n'empêche aucunement l'investissement, ni d'avoir une politique sociale dynamique, qui sont deux décisions qui influencent les comptes avant le calcul du bénéfice et vont dans le sens de le réduire, tout comme la participation salariale aux bénéfices.

- 4. Suite au jugement sur le litige au sujet de l'article 140, le CSE demande si les primes d'ancienneté et d'équipe sont bien retirées des SMH**

Ces deux primes ne sont pas incluses dans le salaire et ça depuis le début.

Il n'y a que la prime d'assiduité qui en fait partie et qui est autorisée.

- 5. La direction a-t-elle prévue d'aménager le local CSE ?**

Les chaises, la table et les armoires seront fournies par la direction.

- 6. Organisation des élections**

Sous réserve des négociations du protocole électoral, le premier tour des élections réservés aux syndicats pourrait avoir lieu le 28 avril et le deuxième tour réservé aux candidats libres pourrait avoir lieu le 20 mai.

- 7. Est-il possible que la direction fasse chauffer leur repas dans les micro-ondes après les salariés lors des réunions CASC**

Oui la direction nous répond que le repas sera décalé mais elle demande aux salariés d'être tolérant et compréhensif envers leurs collègues qui vont travailler en réunion.

#### **8. Information sur la modification de la charte télétravail**

La direction ajoute un paragraphe pour préciser que les salariés à temps partiel ne sont pas concernés par le télétravail.

#### **9. Information sur la modification de la prime de présence**

La direction modifie la décote, de 6 euros elle passe à 9 euros par jours d'absence.

Le CSE n'approuve pas cette décision car cela pénalise tous les salariés surtout les cas les plus grave.

#### **10. Sujets divers**

Pour les salariés qui désirent leur entretien professionnel il faut en faire la demande au service RH.

Le site intranet de l'entreprise va être modifié et passé en intranet groupe frégate, les salariés vont recevoir des mails pour se connecter et ils devront recréer un mot de passe

Le secrétaire du CSE

M Garnier Claude

